

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008

COMPTE RENDU

Etaient présents : M. de Bourrousse, Maire, Mme Degrott, M. Régnier, Mme Bellié, M. Doll, Mme Lucas, M. Millot, Mme Dussous, M. Bertin, Mme Poletto, Adjoints, Mmes Doitteau, Dumont, Deneufve, M. Martin, Mme Sautreau, MM Brouder, Dehaut, Valentin, Le Bricon, Chardon, Minguella, Mmes Mugneret, Marcie, MM Rabany, Anjubault, Mme Louppe, MM Stopinski, Mmes Wauquiez, Saunier, M. Loiseau.

Avaient donné pouvoir

Mme Lamare à Mme Degrott

Mme Jarjoura à M. Régnier

M. Constantin à M. Stopinski

Mme Degrott est élue secrétaire de séance.

DECISIONS

Liste des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. envoyées à chaque conseiller, en même temps que la convocation du présent conseil.

97	06/02/2008	Acquisition d'équipements et de logiciels micro-informatiques et bureautiques
98	30/01/2008	Réalisation du magazine municipal "Carrières Magazine", du plan de la ville, du guide municipal 2008/2009 et de « tirés à part »
99	15/02/2008	Contrôle des extincteurs et des RIA - Marché conclu avec la société DUBERNARD
100	15/02/2008	Contrôle des exutoires de fumées - Marché conclu avec la société SAVPRO
101	26/02/2008	Crèche Les Diablotins - Acquisition de jeux d'imitation et de manipulation (lot n°6) - Avenant n°1 au marché conclu avec la société MATHOU
102	27/02/2008	Location véhicule police municipale - Avenant n°1 DIAC LOCATION
103	27/02/2008	Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'amélioration du gymnase Les Amandiers - avenant n° 1 au marché conclu avec l'architecte METULESCO
104	11/03/2008	Avenant au contrat d'assurance SMACL - Avenant n° 3 : Véhicule à moteur

Délibération n° 1

COMPTE DE GESTION 2007 VILLE : APPROBATION

M. Régnier indique que pour le budget primitif 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les recettes toutes sections confondues enregistrées par le trésorier principal se sont élevées à 31.270.446,01 € et les dépenses à 30.132.669,80 €. L'exercice 2007 fait ressortir un excédent de 1.137.776,21 €.

M. Rabany indique que ce compte de gestion est la réalisation du budget 2007 qui est un acte politique. Ils n'ont pas voté de budget 2007, par conséquent, ils ne voteront pas le compte de gestion 2007 de la Ville. Si le compte administratif est adopté, ils voteront ensuite pour les différents actes administratifs qui concrétisent cette décision du point 1 concernant l'approbation ou le rejet du compte de gestion 2007.

Mme Saunier indique qu'elle fera toujours la distinction entre le compte de gestion ville et le compte administratif. Elle ne remet pas en cause le compte de gestion qui a été dressé par le trésorier principal municipal qui enregistre toutes les opérations réalisées sous la commande de l'équipe précédente. Elle votera pour le compte de gestion, la délibération n° 1 puisque cela entérine une comptabilité publique, par contre elle votera contre le compte d'administratif.

M. Régnier indique que la Ville de Carrières s'est inscrite dans la continuité, une situation héritée de 2007 qu'il nous faut valider administrativement.

Le rapporteur du compte de gestion 2007 entendu, il convient de statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, y compris celle relative à la journée complémentaire,
- l'exécution des budgets de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections du budget
- la comptabilité des valeurs inactives,

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2006)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2007)	Résultat de clôture (2007)
Investissement	- 970 614.36		- 866 232.65	- 1 836 847.01
Fonctionnement	3 224 235.61	3 224 235.61	2 004 008.86	2 004 008.86
TOTAL	2 253 621.25	3 224 235.61	1 137 776.21	167 161.85

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	12 210 524.71	19 059 921.30	31 270 446.01
Dépenses	13 076 757.36	17 055 912.44	30 132 669.80
Résultat de l'exercice	- 866 232.65	2 004 008.86	1 137 776.21

Le Conseil municipal par 29 voix pour, 4 contre (Mme Marcie, MM Rabany, Anjubault, Mme Louppe),

APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2007

DECLARE que le compte dressé par le trésorier principal municipal pour 2007 n'appelle aucune observation, ni réserve.

Délibération n° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 VILLE : APPROBATION

M. Régnier poursuit avec le compte administratif 2007 de la Ville et formule quelques remarques :

- Les recettes de fonctionnement sont stables avec environ 19 000 000,00 € de niveaux similaires en 2006 et 2005. Cela comprend les ventes des produits et services comme la cantine, les centres de loisirs, l'étude, les crèches ou assistantes maternelles qui représentaient 2.000.000,00 €. Les impôts et taxes représentent 63 % soit une hausse de 3 % par rapport à 2006. Ils sont au-delà des 1,2 % d'évolution de la valeur locative brute, la conséquence d'une légère augmentation de contribuables à Carrières.
- Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 5 %, donc au-delà des 2 % d'inflation 2007 même si l'inflation officielle de l'INSEE peut prêter à interprétation. Une stabilité des recettes réduit sensiblement les possibilités d'excédent, soit une perte de 1.100.000,00 € d'excédent par rapport à 2006 et 2005. La cause principale de la détérioration de cet excédent provient des charges de personnel en hausse de 9%, exprimé en valeur absolue cela représente 10 724 000,00 € contre 9 876 000,00 € en 2006. A budget égal, fin 2006, avec les reports tels que avancement et reclassement (environ 300 000,00 €) et avec des dispositions nouvelles non compressibles comme les augmentations de la valeur du point ou liées aux glissements vieillesse technicité (GVT) (aussi environ 300 000,00 €). Enfin, par rapport aux dépenses de fonctionnement, les charges financières ont été artificiellement réduites par recours à des produits structurés figeant les taux la 1^{ère} année précisément à 4,10 % pour un des prêt basé sur la parité franc suisse/dollar US du 1^{er} juillet 2007 au 1^{er} juillet 2008. Ce point sera évoqué par M. le Maire dans le cadre du budget prévisionnel.
- Les recettes d'investissement sont en hausse de 5 % par rapport à 2006. A noter, un excédent de fonctionnement cumulé fin 2006 de 3 224 000,00 € (+11 % par rapport à fin 2005 : le fruit d'une volonté politique de la précédente mandature d'augmenter les taux d'imposition de 17 % dès son arrivée en 2002 afin de générer de l'autofinancement). Par ailleurs, les subventions s'élèvent à 693 000,00 €, c'est une approche que la majorité souhaite renforcer.
- Au niveau de l'investissement, les dépenses sont symétriquement en hausse de 5 % par rapport à 2006. Ces dépenses d'équipement de 3 855 000,00 € incluent 1 394 000,00 €

pour les crèches et les garderies et 631 000,00 € pour les groupes scolaires. Les 3 270 000,00 € d'emprunts et dettes (remboursements normaux ou anticipés d'emprunts) incluant 2 800 000,00 € de recours à un emprunt revolving devraient être remplacés par un emprunt classique dès que possible, conformément à nos engagements.

L'équilibre financier global réel 2007 ressort avec un excédent de 1 137 776,21 € grâce à un excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Mme Saunier indique que ce compte administratif 2007 reflète la volonté politique de l'ancienne équipe. Elle avait voté contre en 2007 à cause de la reconduction des taux d'imposition augmentés de 17 % dès le début de la mandature de Madame Brondani, et du glissement des frais de personnel qui à l'époque émargeaient à 62 %.

Elle votera donc contre le compte administratif 2007.

M. Régnier indique que le compte de gestion, adopté préalablement, fait ressortir une identité d'exécution d'écriture avec le compte administratif et fait apparaître un résultat global de clôture de 167 161,85 €. En fonctionnement un excédent de 2 400 008,86 € et en investissement un déficit de 1 836 847,01 €.

Le Maire s'étant réglementairement absenté, le Conseil municipal par 28 voix pour, 1 contre (Mme Saunier), et 3 abstentions (M. Stopinski pouvoir M. Constantin, Mme Wauquiez),

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

ARRETE le compte administratif ville 2007 qui fait apparaître un résultat global de clôture bénéficiaire de 167 161.85 euros :

- Fonctionnement (excédent)	2 004 008.86 €
- Investissement (déficit)	- 1 836 847.01 €

Délibération n° 3

BUDGET VILLE : AFFECTATION DU RESULTAT 2007

M. Régnier propose d'affecter le résultat 2007 soit 2 400 008,86 € par l'inscription en recettes d'investissement au compte 1068. Cette approche permet un résultat de clôture du compte administratif excédentaire de 167 161,85 €. Le solde du reste à réaliser -c'est-à-dire des sommes engagées ou signées pour 2007 et à comptabiliser en 2008- s'élève à 1 369 785,00 €. Le reste à réaliser de dépenses est de 1 444 956,16 € dont 549 000,00 € pour la crèche des Diablotins et 120 000,00 € pour le gymnase des Amandiers. Dans le reste à réaliser des recettes soit 275 170,34 € correspond à des subventions diverses.

Mme Saunier indique qu'elle votera pour l'affectation de ce résultat bien qu'ayant voté contre le compte administratif 2007. Le budget est une réalité, il y a un excédent, elle ne va pas s'opposer à l'affectation de cet excédent au budget d'investissement de 2008.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2007 d'un montant de 2 004 008,86 € par inscription en recette d'investissement au compte 1068 au budget 2008.

Délibération n° 4

COMPTE DE GESTION 2007 ASSAINISSEMENT : APPROBATION

M. Régnier soumet pour approbation le compte de gestion 2007 Assainissement. Le total des sections d'investissement et de fonctionnement est égal à 1 151 216,09 €, celui des dépenses est égal à 1 205 494,13 €, par suite le résultat est de -54.278,04 €.

Le résultat de clôture 2007 avec le report de 2006 fait ressortir -131 384,43€ en investissement et +86 806,94€ en fonctionnement, soit un déficit de -44 576,49 €.

M. Rabany indique que le compte de gestion de l'assainissement est essentiellement un budget technique qui n'a pas véritablement d'enjeu politique. L'année dernière, des travaux importants ont été faits. Son groupe approuve ce compte de gestion.

Mme Saunier indique que ses remarques sont identiques à celles du budget Ville. Elle réserve ces commentaires pour la délibération n° 5.

Le rapporteur entendu, il convient de statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections du budget,
- la comptabilité des valeurs inactives,

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	973 164.16	178 051.93	1 151 216.09
Dépenses	1 114 249.14	91 244.99	1 205 494.13
Résultat de l'exercice	- 141 084.98	86 806.94	- 54 278.04

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2006)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2007)	Résultat de clôture (2007)
Investissement	9 700.55		- 141 084.98	- 131 384.43
Fonctionnement	897 033.03	897 033.03	86 806.94	86 806.94
TOTAL	906 733.58	897 033.03	- 54 278.04	- 44 577.49

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2007 ASSAINISSEMENT

DECLARE que le compte dressé par le trésorier principal municipal pour 2007 n'appelle aucune observation, ni réserve.

Délibération n° 5

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ASSAINISSEMENT : APPROBATION

M. Régnier précise que les principaux travaux d'assainissement effectués en 2007 ont concerné la route de Chatou, la rue du Général Leclerc, la rue Eiffel et la rue du Tir. Le compte administratif assainissement 2007 fait apparaître un résultat global de clôture de -44.577,49 €, au fonctionnement un excédent 86.806,94 € et à l'investissement un déficit de 131.384,43 €.

Mme Saunier indique que pour la 1^{ère} fois ce budget est négatif dans son résultat. Elle pense que ceci est lié aux travaux qui ont été réalisés par la Lyonnaise des Eaux. Elle remarque que dans une délibération postérieure, il y a une surtaxe sur l'assainissement qui est reversée à la Commune et se demande si elle est justifiée. Elle considère que les Carrillons sont assez taxés sur l'électricité. Pour ces raisons, elle s'abstiendra.

M. Régnier indique que ce point sera abordé le moment venu.

Le Maire s'étant réglementairement absenté, le Conseil Municipal par 31 voix pour et 1 abstention (Mme Saunier),

VU le compte de gestion 2007 adopté préalablement faisant ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

VU les mouvements budgétaires 2007,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE le compte administratif assainissement 2007 qui fait apparaître un résultat global de clôture de - 44 577.49 euros :

- **Fonctionnement (excédent) 86 806.94 €**
- **Investissement (déficit) - 131 384.43 €**

Délibération n° 6

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2007

M. Régnier propose d'affecter le résultat 2007, soit 86 806,94 € par inscription en recettes d'investissement au compte 1068 au budget 2008, conformément à l'instruction comptable M49. Il constate que le résultat de clôture du compte administratif Assainissement 2007 n'en est pas moins déficitaire de 44 577,49 € et grèvera les recettes d'assainissement de 2008. Le report de 2007 sur 2008 s'élève à 66 624,72 € soit un résultat global avec reste à réaliser de -111.202,21 €.

**Le Conseil municipal à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat 2007 d'un montant de 86 806,94 € par inscription en recettes d'investissement au compte 1068 au budget 2008.**

Délibération n° 7

FIXATION DU TAUX DE LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT

M. Régnier indique que conformément à la délégation de services publics d'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux Suez, il convient de fixer le montant de la surtaxe communale d'assainissement. Cette surtaxe est collectée par l'entreprise délégataire puis restituée à la collectivité hors taxe, le délégataire assurant la gestion de la TVA. En 2007, le montant de cette surtaxe communale a été fixé à 0,2196 € hors taxe le mètre cube. Il est proposé de maintenir ce montant pour 2008. Il précise qu'il tient à maîtriser voire à infléchir les taxes sur la consommation comme cette taxe sur les eaux usées, voire la taxe EDF.

Mme Saunier indique que c'est la Lyonnaise des Eaux qui est Maître d'œuvre en la matière, et demande pourquoi la commune fait les travaux d'assainissement.

M. Régnier indique qu'il s'agit simplement de financer les travaux et qu'il faut bien trouver des sources de financement pour l'assainissement. Cette taxe est reconduite sur les bases de la précédente mandature. Il souhaite maintenir le taux à l'identique en attendant de mieux appréhender ce dossier.

M. Anjubault demande qu'une étude soit menée sur le retour de la distribution de l'eau sur Carrières dans une régie municipale. Cela se fait de plus en plus avec des résultats qui sont plutôt intéressants pour les habitants sans que cela coûte plus cher à la commune.

M. le Maire indique qu'ils regardent de très près tous les contrats qui lient la commune aux différents concessionnaires, afin de vérifier leurs termes, leurs conditions financières, et de comparer avec ce qui se passe dans des communes comparables pour améliorer les termes de ces contrats. Des communes voisines liées à la Lyonnaise des Eaux ont récemment renégocié leur concession de façon bénéfique.

Mme Saunier indique que le contrat a été renégocié récemment avec la Lyonnaise des Eaux.

M. le Maire indique qu'il y a l'assainissement et la production d'eau et que ce sont deux choses différentes.

**Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 1 abstention (Mme Saunier),
DECIDE de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 0,2196 € HT par m3 pour l'exercice 2008.**

Délibération n° 8

IMPOSITION DIRECTES LOCALES : Fixation du taux

M. Régnier indique que compte tenu des éléments transmis par les services fiscaux, il est proposé de maintenir les taux d'impositions 2007 pour l'exercice 2008, comme suit :

- la taxe d'habitation, le taux 2007 à 13,89 est maintenu. La base prévisionnelle est de 2 822 679,00 € qui aboutit à un produit fiscal 2008 de 3 150 113,00 €.
- la taxe foncière bâtie, le taux 2007 à 21,02 % est reconduit, avec une base prévisionnelle de 18 275 000,00 €, qui aboutit à un produit fiscal de 3.817.955,00€.
- quant à la taxe foncière non bâtie, le taux de 2007 donc reconduit soit 64,66 % avec une base prévisionnelle de 57.300,00 €, il aboutit à un produit fiscal 2008 de 37.050,00 € soit un total général de 7.565.118,00 €.

Il précise que ces taux inchangés s'appliqueront à des assiettes (la valeur locative brute) fixées par l'État. Il rappelle que le budget 2008 de la ville est un budget de transition. Compte tenu des résultats globaux avec des restes à réaliser négatifs (1 370 000,00 € en compte administratif général et - 111 000,00 € en compte administratif assainissement) celui-ci aboutit à un déficit de -1.481.000,00 €.

De même, l'inflation générale grèvera les dépenses de fonctionnement (l'Union Européenne table sur 2,1 % en 2008), compte tenu également d'une nécessaire prudence face à certains dossiers non appréhendés dans l'exercice précédent (cf. Contrôles des Etablissements Recevant du Public non réalisés et potentiellement sources de dépenses non budgétisées), il importe pour la majorité d'attendre le résultat d'un audit complet avant de statuer sur les marges de manœuvre de leurs recettes. Cette démarche vaudra également pour la taxe sur l'électricité, cette dernière sera progressivement réduite dès que la majorité municipale aura pris la pleine mesure des dossiers de la Ville. L'objectif au final étant de rendre du pouvoir d'achat aux Carrillons.

M. Stopinski dit que le maire avait promis lors de sa campagne de diminuer les impôts locaux de 5% dès l'année 2008, or vous reconduisez simplement les taux instaurés par votre prédécesseur. D'autre part, les impôts de notre commune et en particulier les impôts sur le foncier sont très au-dessus des taux pratiqués par les communes avoisinantes. Compte tenu que nous avons nous-mêmes proposé une baisse des impôts de 5 à 10 % étalée sur 5 ans, nous voterons contre cette proposition.

Mme Saunier rappelle que durant tout le mandat précédent, elle a voté contre l'augmentation de 17 % des taux d'imposition. Pendant la campagne, elle a souligné que le résultat global s'élevait à 160 000 €. Les chiffres du compte administratif confirment ce qu'elle avait annoncé. La légère augmentation est liée à la journée complémentaire. Étant donné le maigre résultat global et la faible capacité d'autofinancement, elle votera pour le maintien de ces taux.

M. le Maire indique qu'il sera possible de travailler sur la taxe sur l'électricité lors de l'élaboration du budget supplémentaire. L'objectif est d'arriver à 20 % de baisse de la taxe foncière à la fin du mandat. Les quelques surprises à son arrivée, notamment les visites des ERP (établissements recevant du public) qui n'ont pas été faites durant la période 2007/2008, le conduisent à une certaine prudence. Il s'agit d'un budget récupéré qui n'a pas été voté. Il essaye de présenter très vite une situation la plus claire possible, la plus sincère qui soit sur la réalité des engagements de la commune avec un certain nombre de déficits qui n'étaient pas forcément visibles. Baisser les impôts en s'endettant pour payer des dépenses dont il ne connaît pas forcément la réalité aujourd'hui n'est pas raisonnable (cf. le coût de ces fameux ERP qui n'étaient mentionnés nulle part). Il faut faire preuve de prudence, dans la plupart des cas il s'agit d'écoles, de crèches et du collège. Il aurait pu baisser les impôts et être dans l'impossibilité de financer les travaux liés aux visites de sécurité.

M. Rabany indique que le groupe n'avait pas voté l'augmentation de 17 % des impôts locaux lors de la 1^{ère} année pour combler le déficit. Il avait proposé un système progressif à tiroir avec une augmentation calculée sur plusieurs années et ajustée au besoin réel d'équipements nécessaires pour les Carrillons. Depuis que ce taux a été modifié, il a approuvé son maintien les années suivantes et approuvera le maintien des taux en l'état. L'impôt est un outil, il permet de financer des équipements, des services. Il n'est pas entièrement convaincu que la municipalité puisse financer à la fois des baisses d'impôts et réaliser toutes les promesses inscrites dans son programme. Il est prévu de baisser qu'un seul impôt concernant un type de population, la taxe foncière, c'est symptomatique d'une certaine politique.

M. le Maire indique que justement la taxe sur l'électricité est un levier sur lequel il peut encore agir au niveau du budget supplémentaire.

M. Rabany indique qu'il y a aussi des gens qui sont en location, toute une partie de la population de Carrrières ne possède pas de biens immobiliers.

M. le Maire indique que la taxe sur l'électricité est une taxe qui touche tous les Carrillons. S'il arrive à la baisser dès le budget supplémentaire, cela rendra un pouvoir d'achat à tous qu'ils soient propriétaires ou non.

M. Rabany indique que son groupe est pour la suppression de la taxe d'électricité qui est tout à fait injuste. Peut-être que demain, il y aura besoin d'une taxe carbone, l'ensemble des dépenses énergétiques pose problème de même qu'ils ont une surtaxe sur l'assainissement. Il faut des moyens pour faire de nombreux travaux pour satisfaire la population qui est constamment en demande d'amélioration. La surtaxe d'assainissement permet de financer un certain nombre de travaux.

M. le Maire indique que la taxe foncière à Carrières-sur-Seine est la plus forte de la communauté de communes et que c'est pour cette raison qu'il veut la baisser d'une manière significative. C'est une question d'équité, pas un cadeau fait aux riches. Il est d'accord avec M. Rabany, l'impôt est un outil mais il ne faut pas de disproportion selon la provenance de l'impôt.

M. Loiseau indique qu'il ne reviendra pas sur les motifs et les modalités d'augmentation des taux des taxes. En début de mandature de la précédente municipalité, il a fallu le faire. Il donne lecture d'un communiqué: « *Monsieur le Maire,*

Les taux de taxe proposés au vote du Conseil sont identiques à ceux des années précédentes. J'ai sous les yeux votre engagement solennel de campagne de réduire dès cette année de 5% le taux de la taxe foncière. Comment, dès votre début de mandat, pouvez-vous renier à ce point vos paroles ?

Lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire conduit par l'équipe municipale précédente dont je faisais partie, le maintien des taux de taxes figurait dans les propositions budgétaires que vous avez combattues dans vos tracts. Pourquoi un tel revirement ? Auriez-vous pris conscience des réalités budgétaires ?

Alors que, fidèle à mes paroles, je crois qu'il reste encore beaucoup d'investissements à réaliser aux profits des habitants de Carrières et que le moment n'est pas venu de baisser les taux de taxes locales, je voterai CONTRE votre proposition car elle est en opposition avec l'un de vos principaux engagements qui ont conduits à votre victoire ».

Mme Saunier indique qu'elle votera pour le maintien de ces taux parce qu'elle s'est engagée pendant la campagne municipale à ne baisser les taux d'imposition que lorsqu'elle aura restauré leur capacité d'autofinancement.

M. le Maire précise que la renégociation de dettes à laquelle la précédente municipalité s'est livrée, nous conduit aujourd'hui à avoir une situation financière périlleuse. Il faut savoir qu'en France en moyenne la part des produits structurés dans la dette des Collectivités Locales a été rarement au-delà de 10 ou 15 %. La précédente municipalité a réussi le prodige d'en inclure quasiment 80 à 90 % dans la dette de notre commune. Cette situation financière est tellement difficile à gérer que le banquier, qui a servi de conseils, refuse de lui écrire quel sera le coût pour renégocier ce prêt. Pour pouvoir renégocier, un entretien hebdomadaire avec lui est nécessaire afin de savoir le taux le plus favorable pour pouvoir rebasculer les 2 fois 4.000.000 € renégociés il y a 1 an. Il rappelle que les taux d'intérêts à long terme sont aujourd'hui en France autour 4,20 %. L'emprunt est indexé sur les variations du dollar et du franc suisse tandis que les recettes sont en euros. Ceci nous conduit à avoir un niveau de renégociation à 7,65 %. Par rapport aux taux des emprunts d'État et par rapport aux taux auxquels ils se situaient à l'époque où ces dettes ont été renégociées pour 25 ans (jusqu'en 2032/2033), potentiellement cela représente un surcoût financier par an de 3 % soit 250 000,00 €. C'est ce surcoût qu'il faut renégocier.

Avec 250 000,00 € supplémentaires à payer potentiellement aujourd'hui en cas de renégociation, M. Loiseau devrait se montrer moins critique car les véritables interrogations en termes de responsabilité sont là. Cette situation nous rend dépendant des paramètres de marchés financiers que nous ne maîtrisons pas.

M. Loiseau indique qu'il a seulement rappelé les engagements écrits et qu'il n'est pas compétent en matière de support concernant la dette. En ce qui concerne la dette quand ils sont arrivés, elle était de plus de 16 000 000 €. Lorsque la nouvelle municipalité est arrivée, la dette n'était plus que de 10 000 000 €. Ils ont réduit l'endettement de la Ville de 6 000 000,00 €.

M. le Maire indique que M. Loiseau ne peut pas connaître l'endettement car il ne maîtrise pas les flux d'intérêts futurs et par conséquent ne connaît pas le montant de la dette. Nous ne savons pas combien nous aurons à payer dans les conditions actuelles puisque nous ne connaissons pas les paramètres sur lesquels sont assis les flux d'intérêts à venir.

M. Rabany indique que pour le vote du budget les conseillers n'ont pas eu de notes de synthèse et qu'il n'y a pas eu non plus de commission finances.

M. le Maire indique que les dépenses étaient déjà engagées et qu'il n'a pas eu le choix. Il a fallu reconduire les travaux qui étaient entamés dans de nombreux domaines. Les dépenses de fonctionnement sont connues. Il sera possible d'intervenir au niveau des dépenses lors du budget supplémentaire. Si le budget avait été fait correctement, il aurait été voté en février dernier.

M. Rabany indique qu'il ne dit pas que c'est de leur faute sur le fond, ce qu'il leur reproche c'est de ne pas avoir expliqué comment ils allaient procéder sur le budget 2008.

Mme Saunier indique qu'il aurait fallu qu'il y ait une commission finances qui se réunisse entre le 2^{ème} tour des élections et le vote de ce soir. Un mois pour analyser les comptes et donner leurs grandes orientations était possible.

M. le Maire indique qu'il y aura un budget supplémentaire pour permettre de faire des choix intelligents au lieu de se précipiter.

Mme Saunier indique ce n'est pas la précipitation mais qu'un budget supplémentaire avalise le budget primitif et le modifie à la marge. Il ne remet pas en cause les grandes orientations ni l'économie du budget primitif tel qu'il a été voté. Toutes les grandes décisions doivent se passer ce soir, sinon elles sont repoussées à l'année prochaine.

M. Loiseau indique qu'en ce qui concerne les investissements, il était impossible d'investir au titre de 2008 puisque que le conseil municipal avait voté contre même pour des investissements en urgence. Le Conseil de l'époque avait donc refusé cette possibilité. Il ne voit pas comment maintenant un ensemble de dépenses ont été engagées en début 2008 en conservant le mode d'investissement.

M. le Maire indique qu'il y a plein de travaux qui sont déjà démarrés, les éléments poste par poste ont été validés avec les Services Techniques.

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 contre (Stopinski pouvoir M. Constantin, Mme Wauquiez, M. Loiseau),

DECIDE de fixer le taux des impositions directes locales comme ci-dessous :

- **Taxe d'habitation :** 13.89 %
- **Taxe foncière :** 21.22 %
- **Taxe foncière (non bâti) :** 64.66 %

Délibération n° 9

BUDGET PRIMITIF 2008 : VILLE

M. Régnier indique que budget primitif est bien un budget prévisionnel, c'est un budget de transition, reflet d'une situation et de choix politiques qui ne lui incombent pas.

Il s'agit d'un budget de prudence qui permettra à la Ville de faire face à ces engagements et à ces besoins immédiats. Le budget de fonctionnement est calé sur une réplique de celui de 2007. Ce sont des dépenses de plus de 15 % qui s'imposent à nous, et des recettes de plus de 3 % contenues. Les frais de fonctionnement représentent + 9 % de frais de personnel dans ce budget primitif qui s'ajoutent aux 9 % de 2007 par rapport à 2006 soit 18 % en 2 ans.

M. le Maire indique que sur les dépenses déjà engagées le plus grand poste est celui du gymnase des Amandiers soit 1 100 000 €.

M. Loiseau indique que certains de ses Maires-Adjoints étaient dans le conseil municipal précédent et étaient au courant qu'il fallait réparer le gymnase des Amandiers.

M. le Maire indique que certaines dépenses étaient tout à fait connues. Il ne va pas pouvoir tout améliorer en un mois, sur la dépense de fonctionnement par exemple, cela n'est pas sérieux. En revanche, pour l'instant le projet de la cuisine centrale est suspendu, c'est un choix politique.

Mme Saunier indique qu'elle est très surprise d'entendre que ce projet est suspendu, il fait l'objet d'un contrat départemental et de subventions attribuées par le Conseil Général. Un contrat départemental n'est conclu que s'il y a 3 projets qui sont présentés ensemble et réalisés.

M. le Maire indique qu'il a tout à fait la possibilité par un avenant de modifier le 3^{ème} terme de ce contrat, en l'occurrence la cuisine centrale. Il est possible de remplacer ce projet par la modification de celle existante en améliorant sa capacité à servir un nombre plus important de repas. Nous travaillons déjà sur ce point et avons obtenu des réponses officielles du Département.

Mme Saunier indique qu'elle reste septique sur l'augmentation de la capacité du restaurant scolaire des Alouettes, de son passage à 1 500 repas/jour. Cela a été amélioré, mais dans des locaux existants, cela suppose des travaux bien plus importants que ce qu'il pense.

M. le Maire précise que la cuisine centrale représente potentiellement 2 millions d'euros, leur objectif est de savoir dans quelle mesure on peut faire la même chose pour beaucoup moins cher.

M. Rabany note que le maire annonce en séance une décision qui peut se discuter. Ils sont opposés à cela. Une cuisine centrale moderne est un impératif. Cela fait deux ans que le projet est en stand by et pour eux c'est une priorité. A aucun moment, il n'a été indiqué lors d'une commission finances qu'il était envisagé de remettre en cause un des trois projets du contrat départemental.

M. le Maire indique que c'était dans leur programme. Ils regardent dans quelle mesure il est possible d'obtenir le même service pour beaucoup moins cher. Ce qui dégage des marges financières pour faire autre chose.

M. Anjubault indique qu'il a posé la question à M. le Maire en réunion publique, le projet de la cuisine centrale est-il remis en cause ? La réponse a été non.

M. le Maire répond que la question posée était de savoir s'ils souhaitaient ou non déléguer à une entreprise privée et sous-traiter la restauration. Il a répondu qu'il n'en était pas question. Nous ne travaillons pas sur une délégation ou sous-traitance de la restauration. Il n'est pas question de revenir sur le contrat départemental, mais sur la possibilité soit de substituer un des trois termes du contrat soit de le modifier.

Mme Degrott indique que l'étude de la cuisine centrale est en cohérence avec la volonté de freiner l'urbanisation donc de limiter le développement démographique de notre commune.

M. Rabany estime que cette approche est erronée car la nouvelle cuisine centrale est nécessaire pour des raisons de capacité afin de faire face à la forte progression démographique passée de Carrières-sur-Seine, notamment avec l'arrivée massive d'enfants en bas âge et de jeunes. Il est évident qu'à la fois pour les conditions de production de la chaîne alimentaire et du froid, qui ont profondément évolué depuis 20 ans, et pour le nombre de repas à préparer, cet investissement est une nécessité.

Mme Saunier précise que la cuisine actuelle a été rénovée. Les locaux sont exigus et le passage à 1500 repas/jour est une nécessité non seulement par la population des jeunes actuels, mais aussi par le souhait qu'ils avaient de faire du portage de repas à domicile et pour faire face à la restauration du personnel municipal. Ce ne sont pas uniquement les jeunes de Carrières-sur-Seine, c'est aussi le personnel et les aînés. Elle ne voit pas ce que vient faire l'urbanisation dans ce dossier.

Mme Degrott indique que c'est cohérent, la cuisine centrale est surdimensionnée au regard du nombre de repas à atteindre dans la partie critique. Chatou a construit sa cuisine centrale de même capacité et pourtant la population de Carrières-sur-Seine n'est pas la population de Chatou d'environ 30.000 habitants.

M. le Maire considère qu'il y a des besoins en matière d'investissement d'équipements importants. C'est un vrai choix politique avec lequel ils ont le droit de ne pas être d'accord. En matière d'investissement, le gymnase des Amandiers est un autre poste important. Il est financé en grande partie par les assurances : 880 000 € et le Conseil Général qui apporte 60 à 70 % des travaux d'amélioration, son équipement n'est pas en reste avec 56 000 € qui bénéficieront aussi de subventions.

Au niveau de la sécurité, la police municipale sera dotée de nouveaux équipements motorisés : 27 000 € pour gagner en mobilité et en puissance. La délinquance à Carrières-sur-Seine est

essentiellement une délinquance de voie publique. Il faut adapter les moyens à cette délinquance. Compte tenu de l'incendie du gymnase des Amandiers qui a failli coûter la vie aux gardiens et des dégradations importantes sur le chantier en pleine réfection, le problème tant décrié de la vidéosurveillance revient brutalement sur le devant de la scène. Nous sommes contraints de faire garder le gymnase avec des maîtres chiens toutes les nuits. Cela fait la troisième fois que cet équipement est visé par des personnes non identifiées. Il y a eu un incendie, toutes les vitres ont été brisées, des pots de peintures ont été renversés, ensuite le feu a été mis au local où se trouvait le gardien. Nous sommes face à une délinquance permanente dans cette zone. Il nous faut trouver une solution pérenne. Nous avons besoin d'un équipement en état de marche pour la rentrée et pour les années scolaires qui vont venir.

M. Loiseau est tout à fait d'accord avec la volonté de sécuriser les lieux publics. L'étude était débutée en fin du précédent mandat. Cette étude était travaillée avec l'assureur et il nous avait fait un certain nombre de préconisations. Vidéosurveillance, alarme ou maître chien, il est bon de savoir ce qu'en pensent les professionnels qui sont les assureurs habitués à protéger ce type de bien.

Mme Saunier rappelle qu'elle était pour la vidéosurveillance, notamment aux entrées de ville et dans les endroits les plus sensibles. Le problème de la vidéosurveillance est qu'il faut éviter de faire intrusion dans la vie privée des gens, arroser tout un quartier peuplé de 2 à 3 000 habitants ce n'est pas acceptable.

M. Rabany précise que son groupe est entièrement d'accord pour que les équipements municipaux soient protégés et est prêt, pour une liste d'équipements publics municipaux à établir, à examiner par quels moyens modernes cette protection peut être assurée.

M. le Maire indique qu'en termes de localisation de la vidéosurveillance, il n'a pas d'idée préconçue. Il compte s'appuyer sur la cartographie que fournira le commissariat de Houilles-Carières, ce qui lui paraît une solution intelligente et pragmatique. Le commissaire peut leur fournir une cartographie des délits localisés rue par rue. Ce qui permet d'identifier très précisément les axes prioritaires à sécuriser avec la vidéosurveillance.

M. Loiseau lit un communiqué :

"Monsieur le Maire,

- *Des taux de taxes maintenus,*
- *Des charges à caractère général qui augmentent de 20 % par rapport à celles qui ont été réalisées en 2007 ; elles sont mêmes supérieures à celles prévues par l'équipe municipale précédente dans le dernier Débat d'Orientation Budgétaire ;*
- *Une politique d'investissement totalement obscure.*

Mais où sont passées vos belles déclarations de campagne de baisse de la fiscalité, de rationalisation des services municipaux, de transparence dans la gestion des projets ?

Pour toutes ces principales raisons je voterai CONTRE le budget qui nous est présenté, moteur d'une politique qui est bien loin des souhaits que vous avez fait naître chez les carillons."

Mme Saunier indique qu'elle a aussi son communiqué :

"Ainsi que nous l'avions annoncé aux Carillons dans nos documents de campagne lors des élections municipales, les caisses sont bien vides ! En effet, le résultat global du budget 2007 dégage un maigre solde de 0,167 M€, c'est-à-dire quasiment rien. Et l'on voit mal comment la nouvelle équipe va les renflouer à travers les mesures annoncées dans le budget primitif 2008 qu'elle nous propose.

En budget de fonctionnement, l'équipe sortante a laissé filer les charges de personnel de façon vertigineuse lors de son mandat : 0,8 M€ en 2007, soit 8,56 % d'augmentation par rapport à 2006. Vous-mêmes les augmentez de 1 M€ pour 2008 pour atteindre 11,7 M€ !

Vous n'apportez donc aucune solution à l'épineux problème de la hausse des frais de personnel alors que, durant la campagne, vous aviez annoncé que vous réorganiseriez les services municipaux pour ramener les charges de personnel de 65 à 55 % des dépenses de fonctionnement (niveau moyen des villes comparables). Vous pensiez économiser 1,5 millions d'euros par an afin de financer des équipements coûteux (complexe sportif, activités culturelles, haut débit Internet).

Dans le même temps, les charges à caractère général augmentent de 0,8 M€, soit 20 % de plus par rapport à 2007 pour atteindre 4,8 M€ en 2008.

Tous ces dérapages budgétaires vont grever d'autant le résultat du budget de fonctionnement (+ 0,9 M€ prévus en 2008 contre + 2 M€ réalisés en 2007) et donc réduire de moitié notre capacité d'autofinancement.

Votre unique réponse à cet appauvrissement des finances de la commune : une cession immobilière qui renflouera partiellement les caisses de 0,668 M€.

Nous attendions mieux d'un expert en finances et spécialiste de gestion !

En budget d'investissement, vous envisagez pour 2008 de n'emprunter que 2,9 M€ au lieu des 4,2 M€ prévus par l'équipe sortante, soit 1,3 M€ de moins. Quels sont les investissements auxquels vous renoncerez, sachant que la municipalité précédente avait déjà donné en 2007 la moitié des investissements programmés (3,6 M€ réalisés au lieu de 7,4 M€ prévus au budget primitif 2007) : l'avenir de Carrières se réduit en peau de chagrin d'année en année !

Comment pensez-vous renégocier les emprunts de la commune, quand, à quelles conditions, et à quels coûts pour la mairie ? Puisque selon vous (je vous cite) "nos élus pour des raisons politiques ont renégocié les emprunts de la commune en allongeant la durée de remboursement, minorant les frais financiers de 2007 et 2008, et faisant supporter ainsi jusqu'en 2033 un risque financier considérable aux Carrillons."

En conclusion, je comparerai le budget 2008 aux promesses de votre campagne de la même année. Contrairement à ce que vous aviez annoncé, nous ne constatons :

- Aucune baisse de la taxe foncière. Or, celle-ci devait baisser de 5 % dès 2008, avec un objectif de réduction de 20 % à la fin du mandat.
- Aucune suppression de la taxe sur l'électricité, créée par le Maire sortant et son ancien adjoint aux finances.
- Aucune réduction des frais de personnel ni même des charges à caractère général. Or, vous vous engagez à réorganiser les services municipaux afin de ramener les charges de personnel de 65 à 55 % des dépenses de fonctionnement (niveau des villes comparables).
- Aucune économie sur le budget 2008. Or, vous deviez dégager 1,5 millions d'euros d'économies par an pour vous permettre de financer les équipements coûteux promis (complexe sportif, activités culturelles, haut débit Internet).

Pour sa part, notre liste "Projet & Rassemblement" avait établi un diagnostic juste des finances de la ville. Au vu du résultat global du budget 2007 et la faible capacité d'autofinancement des investissements, notre liste a tenu un discours réaliste et sincère vis-à-vis des Carrillons, aux antipodes des promesses démagogiques de votre équipe : en conditionnant la baisse du taux des impôts à la restauration de notre capacité d'autofinancement, en annonçant une baisse partielle de la taxe sur l'électricité.

Aucune de vos promesses n'est tenue dans le budget proposé. A une campagne démagogique succède sans surprise des réponses bien ordinaires."

Mme Wauquiez lit également un communiqué :

Notre groupe "Carrières, notre Ville, notre avenir" votera contre ce budget pour les raisons suivantes : Une absence d'explication concernant le contenu de ce budget 2008, que ce soit lors d'une commission finances préalable ou dans les notes de synthèse fournies en préparation de ce conseil. Nous n'avons aucun détail concernant les investissements figurant au budget (et qui sont en réduction par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire présenté par l'équipe précédente).

Un budget très proche du Débat d'Orientation Budgétaire présenté par l'équipe de Mme Brondani, à savoir une baisse d'impôts envisagée, la poursuite de la dérive inquiétante de la masse salariale, où est le changement ?

Aucune indication non plus concernant les projets prioritaires que souhaite mettre en place M. le Maire et son équipe en 2008 et sur les deux prochains exercices. Certes les délais étaient courts, mais en 2 semaines, il était parfaitement possible de préciser ces éléments fondamentaux pour permettre le débat sur le budget."

M. Rabany indique qu'il vient d'y avoir des échanges intéressants qui confortent son groupe dans sa décision de voter contre ce budget. Les quelques annonces qui ont été faites sont tout à fait en opposition avec la politique qui a été défendue. Il comprend qu'il a fallu faire dans l'urgence, mais le débat est tronqué. Il aurait été souhaitable et symbolique que vous supprimiez, dès ce budget primitif, la taxe sur l'électricité. Cela n'est pas fait, c'est un argument supplémentaire.

M. Régnier précise que s'il avait eu le temps nécessaire, les commissions se seraient réunies et un certain nombre d'éléments auraient été évoqués plus tôt. L'urgence est indiscutable. Nous ne sommes pas des prestidigitateurs capables de baisser la masse salariale en l'espace de 3 semaines d'1,5 millions d'euros. Si nous arrivons à le contenir et à le baisser, ce qui est l'objectif affirmé, cela ne se verra pas avant une année. L'objectif n'a pas changé, réduction de la masse salariale de cette ville qui est au-delà de ce qui est acceptable pour pouvoir dégager les marges suffisantes.

Le Conseil municipal par 24 voix pour, 9 contre (Mme Marcie, M. Rabany, M. Anjubault, Mme Louppe, M. Stopinski pouvoir M. Constantin, Mme Wauquiez, Mme Saunier, M. Loiseau)

APPROUVE le budget primitif 2008 budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- **Section de fonctionnement :** 19 647 170,00 €
- **Section d'investissement :** 11 662 669,22 €

Délibération n° 10

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

M. Régnier indique que dans le cadre du budget 2008, il est proposé d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations telles que mentionnées dans la note de synthèse. Comme pour l'élaboration du budget primitif général, les adjoints en charge du sport, de la culture et des loisirs, des affaires scolaires et du social se sont investis pleinement dans l'étude des demandes de subventions. Les postes sont dans leur grande majorité reconduits avec quelques aménagements marginaux pour permettre la poursuite d'une vie associative multiple et de qualité et dans l'attente de la mise en place de certaines règles, comme des conventions d'engagement ou la fourniture de documents comptables plus professionnels avec factures le cas échéant. Il indique qu'il y a une erreur de saisie dans le document pour le rugby club de Houilles-Carières, il faut lire 20 000€ comme en 2007 et non 25 000€.

M. le Maire précise que le budget du CCAS a été voté hier soir en commission comme prévu.

Mme Marcie indique que le budget du CCAS mis a part, puisqu'il y a eu une réunion hier, il devrait y avoir une commission qui examine chaque subvention et qui en discute pour les proposer ensuite au conseil municipal. La commission ad hoc s'était réunie à la fin du mandat précédent. Or aujourd'hui on constate qu'il y a un certain nombre d'associations qui n'ont pas demandé de subventions et qui se retrouvent avec une subvention et d'autres pour lesquelles la subvention a été diminuée ou, au contraire augmentée d'une manière assez importante. Etant donné qu'il n'y a pas eu d'autre réunion de la commission, elle souhaite savoir sur quelle base ont fluctué ces demandes de subventions.

M. Régnier précise que l'objectif étant de capitaliser sur l'existant, ils n'ont pas voulu révolutionner les lignes de chaque bénéficiaire. Il a été demandé à chaque adjoint d'aller au fond de la compréhension de chaque demande. Les aménagements étant marginaux par rapport à ce qui avait été vu en décembre, une commission ne s'imposait pas.

Mme Marcie accorde qu'il y a des fluctuations certaines, mais pas énormes, elle veut dire son regret qu'il n'ait pas pris le temps, comme l'a fait le CCAS, de réunir la commission d'attribution des subventions aux associations pour redéterminer les subventions si besoin était.

M. le Maire indique que toutes les commissions seront réunies pour les prochains budgets et ces griefs ne seront plus d'actualité. Nous avons fait un travail dans l'urgence, en ce qui concerne les subventions, à epsilon près, on a reconduit ce qui était en place. Certaines d'entre elles ont été mises en garde de nous fournir les documents qui nous manquent pour pouvoir apprécier réellement leur fonctionnement.

M. Loiseau indique qu'il a eu des informations très complètes, certains pourraient même estimer qu'elles étaient trop complètes en ce qui concerne le budget de la ville. En ce qui concerne les allocations de subventions, il demande s'il ne serait pas plus pratique, d'avoir 3 colonnes : une contenant la subvention de l'année précédente, une pour ce qu'à demander l'association, une contenant la subvention allouée. Cela aurait été beaucoup plus transparent et plus facile pour engager les votes.

M. le Maire indique que cela a du sens et qu'il en tiendra compte pour le futur.

Mme Bellié remercie Mme Marcie pour avoir parlé du centre communal d'action sociale. Avec une subvention de 198 000 € pour des dépenses prévisionnelles de 358 575 €, elle ne pense pas être dans une équipe antisociale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS, dans le cadre du Budget Primitif 2008, conformément au tableau ci-après :

TIERS BENEFICIAIRE	MONTANT
Amicale du personnel	13 500,00
Association sportive du collège Amandiers	700,00
Association sportive lycée les Pierres Vives	250,00
Assoc.des anciens combattants prisonniers guerre	215,00
FNACA anciens combattants Algérie	250,00
Médailles militaires 714ème section	90,00
Comité entente associations ACVG	160,00
Anciens combattant Houilles/Carrières et environs	85,00
UNCAFN (union nationale des combattants)	200,00
Comité des fêtes	40 000,00
Histoire et sauvegarde du vieux Carrières	2 500,00
Comité de jumelage	7 500,00
Association musiciens du lycée les Pierres Vives	350,00
Cœurs en musique	750,00
Collégium Musicum Poissy	5 000,00
Arts 78	2 200,00
Arts et Loisirs	6 200,00
Ecole des bords de Seine	5 000,00
Impro 78, compagnie théâtrale	2 000,00
Amis du livre	500,00
Les maquettistes de la Boucle	500,00
ITALACAD	200,00
JENEZIA	500,00
Volume et Lumière	500,00
La Bohême	500,00
Colibri	500,00
Cercle de voile des boucles de la Seine	1 000,00
USMC, Union Sportive Municipale	35 000,00
JIU JITSU club	3 500,00
Office municipal des sports	7 000,00
Celtic	3 500,00
Rugby Olympique club de Houilles-Carrières	20 000,00
Cyclo Carillons Ovillois	1 000,00
Chambre des métiers	225,00
Coopérative maternelle Alouettes	3 128,00
Coopérative atelier maternelle V. Hugo	2 900,00
Coopérative atelier maternelle M. Berteaux	3 008,00
Coopérative maternelle Plants Catelaine	2 752,00
PEEP de Carrières	300,00
FCPE parents d'élèves	300,00
Association sportive J. Prévert	700,00
Amis de l'école du Parc primaire	12 367,00
OCCE coopérative élémentaire M. Berteaux	15 391,00
Coopérative élémentaire Plants Catelaine	8 698,00
OCCE coopérative primaire J. Prévert	11 405,00
J. Prévert / RASED	849,00
Coop. élémentaire J.Prévert	610,00
Sous-total article 6574	223 783,00
CCAS	198 400,00
Sous-total article 657362	198 400,00
TOTAL GENERAL	422 183,00

Délibération n° 11

BUDGET PRIMITIF 2008 : ASSAINISSEMENT

M. Régnier indique que la continuité des travaux engagés s'impose. Un montant de 103 500 € a été jugé prioritaire en 2008 et susceptible d'être amendé au budget supplémentaire. Il s'agit du réseau d'assainissement de la ZAC A14 et de celui de la salle des fêtes. Les travaux d'assainissement de la rue des Fermettes qui représentent un budget prévisionnel de 329 000 € peuvent être reportés sur 2009. Le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 205 000 € et pour la section d'investissement à 327 808,15 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2008 Assainissement équilibré en dépenses et en recettes comme mentionné ci-dessous :

- Section de fonctionnement :	205 000,00 €
- Section d'investissement :	327 808,15 €

Délibération n° 12

ASSOCIATION LOI 1901 : DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire précise que lors du conseil municipal du 31 mars dernier, certains délégués au sein des associations n'ont pas été désignés, et une erreur s'est glissée dans la désignation du délégué à l'USMC.

- le comité de jumelage : 5 titulaires, personnes proposées : Marie-Ange Dussous, Thierry Doll, Thierry Régnier, Laurence Lamare, Aldona Poletto
- le comité des fêtes : 6 titulaires, personnes proposées : Josiane Sautreau, Yves Dehaut, Claire Lucas, Claudine Deneufve, Daniel Martin, Aldona Poletto
- l'USMC : Gérard Bertin remplace Dominique Brouder

Comité de Jumelage

Mme Marcie est étonnée que sur les 5 représentants du comité de jumelage, il n'y ait pas une place réservée pour la minorité, dite d'opposition. Dans le mandat précédent, les oppositions avaient des représentants. Elle pense que l'on pourrait laisser 1 ou 2 places pour ces groupes.

M. le Maire indique qu'il n'a pas d'opposition sur le principe et demande s'il y a des candidats pour le comité de jumelage. Il propose la candidature de Mme Louppe, MM Doll, Régnier, Mme Dussous et Lamare.

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 32 voix pour, 1 abstention (M. Loiseau), NOMME Régnier T, Doll T, Dussous M-A, Lamare L, Louppe P, délégués titulaires du comité de jumelage :

Comité des Fêtes

Mme Saunier signale qu'elle est intéressée par le comité des Fêtes.

M. le Maire demande s'il y a une autre candidature que celle de Mme Saunier pour le comité des fêtes et propose les candidatures de Mmes Saunier, Sautreau, M. Dehaut, Mmes Lucas, Deneufve et M. Martin.

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 32 voix pour, 1 abstention (M. Loiseau) NOMME Dehaut Y, Deneufve C, Lucas C, Martin D, Sautreau J, Saunier E. délégués titulaires du comité des Fêtes.

Délégué à l'USMC

M. le Maire indique que pour l'USMC M. Bertin remplace M. Brouder et demande s'il y a d'autre candidature.

***Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 9 conseillers abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe et Saunier),
NOMME G. Bertin délégué titulaire à l'USMC.***

Délibération n° 13

SIVOM HOUILLES/CARRIERES-SUR-SEINE – DESIGNATION DE SUPPLEANTS

M. le Maire indique que 2 personnes de son groupe ont démissionné Mmes Sautreau et Dumont afin d'ouvrir le SIVOM de Houilles-Carières à des personnalités de l'opposition, 2 places sont donc à pourvoir en tant que suppléants. Il fait un appel à candidature. Sont candidats M. Constantin et Mme Marcie.

M. Loiseau explique qu'il s'est abstenu pour toute désignation de candidat pour la représentation des membres du conseil dans les organes extérieurs lors du dernier conseil, il fait de même aujourd'hui.

***Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 32 voix pour, 1 abstention (M. Loiseau)
PROCEDE aux nominations de Madame MARCIE et Monsieur CONSTANTIN, en tant que délégués suppléants.***

Délibération n° 14

DELEGATION DE MISSION COMPLEMENTAIRE AU MAIRE

M. le Maire indique que ce point concerne la délégation de mission complémentaire.

M. Rabany pense qu'il s'agit d'une délégation type qui ne présente pas d'innovation par rapport aux délégations existantes. Il souhaite qu'on lui explique les éventuelles modifications.

Mme Marcie s'interroge sur le point permettant de changer de devise dans le cadre des produits structurés. Pouvez-vous modifier quand vous le voulez ou à l'occasion d'un nouvel emprunt ?

M. le Maire répond que malheureusement les collectivités locales ont un degré de liberté qu'il déplore en matière d'endettement et de capacité à aller s'aventurer sur des terrains qui leur sont totalement inconnus. Son objectif est de ramener la dette de Carrières-sur-Seine dans un univers totalement compréhensible pour chacun d'entre nous, même pour celui qui n'a jamais fait de finances. Il y a un existant, mais il ne va pas passer d'une dette en dollars US ou en francs suisse, ou en yen. Il va rester sur des choses compréhensibles pour chacun d'entre nous. Le banquier prêteur devrait nous fournir de manière hebdomadaire une capacité de renégociation indicative afin que l'on ait un historique précis à chaque conseil municipal. Comme le soulignait B. Rabany les impôts sont un outil, la dette en est un aussi et cela ne doit pas être un outil pervers détourné de son objet originel. Il s'engage à tenir informé le conseil de la manière dont on peut renégocier cette dette, afin que si l'on décide de renégocier en taux fixe nous soyons d'accord sur les termes financiers.

Mme Saunier indique que c'est la première fois qu'elle voit passer en conseil municipal une délégation de mission aussi détaillée. Elles sont axées essentiellement sur l'urbanisme et sur les finances avec la faculté de modifier une devise et de souscrire une ouverture de crédit de 2 millions d'euros.

M. le Maire indique que c'est assez standard et que cela aurait pu être réduit, si nous n'avions pas la situation que nous connaissons particulièrement délicate à gérer. S'il n'a pas les moyens de renégocier la dette au moment où les conditions se présentent, il ne voit pas comment il va y arriver. L'engagement de renégociation est bien réel, mais il est de notre devoir de regarder quels sont les paramètres sur lesquels nous nous sommes engagés et dans quelle mesure ils peuvent évoluer. C'est une situation inédite, nous ne maîtrisons pas ces flux financiers futurs. Puisque nous rentrons dans le détail de la renégociation de la dette, les éléments qui nous ont été fournis par la banque sont totalement indicatifs, c'est-à-dire que sur un taux à 6,65 % ou à

7,5 % vous pouvez avoir un delta de 30 à 40 centimes entre le moment où vous dites que vous renégociez et celui où cela se produit dans la réalité. La banque sait que nous sommes pieds et poings liés. Elle ne va pas forcément nous faire de cadeau. Il y aura un instant T où nous serons obligés d'agir et ne pourront attendre une prochaine séance du conseil. Ce n'est même pas un problème de 24 heures, dans l'heure ou dans les minutes qui viennent ; les paramètres changent et les prix aussi.

Mme Wauquiez confirme que les marchés évoluent rapidement et qu'il faut avoir une indication au moment où l'on tope, les prix peuvent être un peu décalés. Nous donnons une délégation pour renégocier les emprunts dans certaines limites, puisqu'il est indiqué, selon les limites fixées par le conseil municipal. Elle demande quelles seront les limites et s'il y en aura. On ne peut pas préjuger du niveau de taux fixes qui sera fourni au moment de la renégociation. On peut quand même mettre des limites.

M. le Maire précise que le 1^{er} emprunt capé par le début de sa formule mathématique, sauf si la courbe des taux devait être plate ou inversée, on paiera au maximum 7,48 sur cet emprunt, aujourd'hui nous avons un niveau de renégociation à 6,65. Comme nous sommes sûrs du très long terme et que nous avons une franchise d'un an avec un taux assez bas, nous pouvons nous permettre d'attendre encore un peu, sans que cela soit trop pénalisant. Ce qui est préjudiciable c'est l'accumulation de très mauvais scénarios financiers sur l'ensemble de la durée. Il ne s'agit pas de se précipiter, les conditions ne sont pas bonnes. Il soumettra à l'approbation du conseil le passage en taux fixe lorsque les conditions seront meilleures et en essayant de mettre en concurrence cette banque. Il y a assez peu de banques qui sont d'accord pour restructurer des emprunts et font des prix offensifs sur des produits qu'elles ont à démonter et qu'ils n'ont pas monté à l'origine et n'ont pas attrapé la marge de montage. La marge de démontage est moins forte que la marge de montage. En l'occurrence, les niveaux de taux proposés affichent clairement sous quel type de niveau cela a été renégocié. Nous sommes globalement dans des marges qui sont entre 3, 4, 5 % au niveau de la structuration de dette de départ.

Mme Wauquiez note que la marge de montage a été à l'origine avec une évolution anticipée des taux, aujourd'hui, nous sommes dans une configuration totalement différente. Là nous parlons d'évolution d'indice.

M. le Maire précise que la marge initiale nous ne la connaissons pas sur les produits structurés, il indique que l'on navigue entre 3 et 7 %. Si l'on prend la partie la plus basse, c'est 3 et 3 % sur 8 millions, faites le calcul.

Mme Wauquiez demande s'il faut fixer une limite aujourd'hui ou sera-t-elle fixée ultérieurement ? Il est important que l'on sache à quoi nous nous engageons.

Mme Saunier indique qu'elle ne doute pas de la volonté de M. le Maire de renégocier la dette au mieux de l'intérêt des Carrillons, ce n'est pas sur cela que porte son débat. Ces délégations de missions complémentaires sont attribuées et votées une fois pour toute pour 6 ans. Les montants en jeu sont importants. Elle a beau faire confiance, donner une délégation pour 6 ans, c'est donner un blanc seing au maire sans avoir la possibilité soit d'être informée avant, soit que le conseil municipal exerce son contrôle. Elle rappelle qu'un conseil municipal peut être convoqué par le maire rapidement s'il le souhaite.

M. le Maire indique que l'urgence c'est de faire les choses intelligemment, ce n'est pas de renégocier quand les taux sont défavorables. Les paramètres évoluent dans des termes que nous ne maîtrisons pas. Les phases étant assez mouvementées, nous pouvons nous retrouver dans 6 mois, 1 an ou 2 ans voire avant, dans une configuration qui permette de sortir l'un des deux emprunts dans de bonnes conditions. Nous n'avons pas obligation de sortir les deux, ils sont disjoints. Il y a des actions que l'on peut entreprendre vis-à-vis de la banque afin qu'elle fasse un geste pour pouvoir améliorer les conditions de refinancement.

M. Rabany indique qu'à la lecture du texte, on ne parle pas de la renégociation des emprunts actuels, le point 3, il le comprend comme les limites que l'on fixera si on décide d'emprunter 2 ou 4 millions pour les investissements futurs. Les limites c'est forcément le montant de l'emprunt. Pour tout ce qui est futur cela passera en conseil si on décide d'emprunter 4 millions, il ne voit pas trop où est le problème.

Mme Wauquiez indique que cela peut être les limites sur les taux par exemple, pas forcément sur le montant nominal.

Mme Saunier a une interrogation *"défendre dans toute action mettant en cause le Maire et ses adjoints, les conseillers municipaux, à l'occasion de leurs fonctions propres ou de celles qui leurs sont déléguées, au-delà de leurs fonctions s'il est établi que les préjudices ont un lien avec elles"*. Elle réitère sa demande de modifier avec des limites chiffrées le texte de cette délibération et de la soumettre au prochain conseil municipal.

Mme Wauquiez indique qu'elle est d'accord avec Mme Saunier dans le souci de respecter l'intérêt de tous les Carrillons, autant définir le plus possible.

M. le Maire pense que cela va être extrêmement long de réunir le conseil municipal pour pouvoir statuer sur une renégociation si elle se présente et on risque de laisser passer une opportunité.

Mme Wauquiez dit qu'il ne s'agit pas de se réunir au moment d'une renégociation mais de définir au préalable le cadre d'une renégociation, et demande quel est le problème de définir des limites.

M. le Maire l'interroge sur le terme limite et lui demande s'il s'agit du taux, il y en a un qui est déjà borné par la formule mathématique de départ, c'est les premiers 4 millions indexés sur la pente et quant à l'autre, comme c'est sur le change nous avons intérêt à faire attention à ce que l'on fait, en plus c'est le plus défavorable à l'heure actuelle. A 10 % on ne négociera pas, cela va de soi, il a suffisamment combattu l'aventure de la municipalité précédente sur ce terrain pour ne pas refaire les mêmes erreurs.

Mme Saunier précise des limites de taux et pense que les écrits restent. Elle ne fait pas de procès d'intention vis-à-vis du maire. Elle est consciente que cela lui tient à cœur de renégocier cette dette. Par contre il n'y a que les écrits qui font foi. Il faut inscrire les limites de ces renégociations dans le texte de la délibération.

Mme Wauquiez indique que l'on a des emprunts à très long terme qui peuvent évoluer défavorablement. Il s'agit de définir un cadre qui permette d'agir sereinement.

M. le Maire répète ce qu'il a dit tout à l'heure. Il y a une borne, elle est connue, nous n'irons pas au-delà de 7,49 qui est un cap, c'est le montant initial moins un pourcentage exponentiel d'une pente. Pour ce qui est de l'autre emprunt on peut fixer un niveau, quelle est votre proposition ?

Mme Wauquiez dit qu'il faut regarder les niveaux d'endettement et de marchés...

M. le Maire répond que c'est une question dans l'absolue, les taux d'intérêts sont à 4,20 % en France, à combien voulez-vous renégocier ?

Mme Wauquiez indique qu'il faut regarder le taux moyen de Carrières, et lui semble logique de ne pas aller au-delà de l'existant.

M. le Maire pense qu'ils ne parlent pas de la même chose. Lui parle du taux d'intérêt de la dette, cela n'a rien à voir avec le taux moyen de Carrières. Elle parle de taux d'intérêt sur des emprunts existants qui ont été émis à des époques où l'inflation était beaucoup plus importante, où les taux d'intérêts nominaux étaient plus élevés. Les intérêts courus potentiels sont plus élevés. Nous parlons d'un niveau relatif de renégociation à une époque où les taux étaient à 4,20 % ou à 4,38 % précisément le 22 mai 2007 et aujourd'hui ils sont à 4,20 % pour le taux d'intérêt d'Etat. Il est naturel qu'une collectivité locale paie une certaine prime, après cela dépend de son niveau d'endettement et de ce que cela représente. Tout dépend de notre capacité de renégociation en fonction de paramètres à subir pour pouvoir obtenir le meilleur taux de substitution. Est-ce celui-là qu'elle indique ?

Mme Wauquiez précise que ce taux de substitution évolue au fil du temps. Il peut devenir très élevé si les anticipations sont mauvaises et comme les emprunts sont à très longs termes, le taux peut à nouveau redevenir intéressant dans le futur, car les anticipations peuvent évoluer différemment.

M. le Maire indique qu'il n'est pas sûr de comprendre ce que dit Mme Wauquiez.

M. Rabany indique qu'il a compris ce que dit Mme Wauquiez, lorsque l'on lit l'article 22 : *"contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 3" [..]* lequel précise : *« déterminées par le conseil municipal »*. Donc, les limites ne sont pas fixées.

M. le Maire indique qu'il y a un montant maximal de recours à l'emprunt fixé dans le budget, donc c'est déjà borné.

M. Rabany demande si c'est le montant des emprunts envisagés ?

M. le Maire précise que nous parlons d'un montant de substitution, de supprimer une formule mathématique complexe par un taux d'intérêt compréhensible par tous qui déterminera les échéances futures de remboursement. On peut borner ce taux.

Mme Wauquiez propose 7 % comme acceptable par tous pour refinancer la dette de Carrières-sur-Seine.

M. le Maire dit que l'on peut essayer de renégocier autrement. On obtient le rachat des emprunts moyennant une soulte, puis on repart sur autre chose. Là nous ne sommes plus du tout dans le domaine du taux d'intérêt classique, mais dans un système à 2 entrées. Il faudra rentrer dans un calcul assez compliqué qui va être d'actualiser la soulte sur la période et de l'additionner avec le différentiel de taux que l'on aura entre le nouveau taux et ce que l'on aurait pu avoir autrement.

Mme Saunier demande si la proposition d'un taux maximal de 7 %, est intégrée dans le texte de la délibération ?

M. le Maire propose de voter le texte en l'état et il verra comment l'intégrer plus tard.

Mme Saunier est désolée, soit elle s'abstient, soit elle vote contre.

M. le Maire note qu'il a déjà expliqué que s'il y a une très forte tension sur les taux d'intérêt et que l'on monte ensuite à 8 ou 9 %, ce sera obsolète. C'est une chose à laquelle il fallait réfléchir il y a 6 ans afin d'éviter à ceux qui l'ont précédé de faire de telles erreurs. Nous allons faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

**Le Conseil Municipal par voix 29 pour, et 4 contre (M. Stopinski pouvoir Constantin, Mme Wauquiez, Mme Saunier),
DONNE à Monsieur le Maire, en application de l'article L 2122-22, une délégation permanente de fonction et de signature pour toute la durée du mandat à l'égard des missions.**

Délibération n° 15

INDEMNITE ATTRIBUEE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES : FIXATION DU TAUX

M. le Maire indique qu'il souhaite déléguer une partie de ses fonctions à 3 conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- transports, informatique et téléphonie à M. Jean-Pierre Valentin
- périscolaire à M. Bruno Le Bricon
- gestion du personnel à M. Daniel Martin

Ces conseillers peuvent percevoir une indemnité votée par le conseil municipal de 462,04 € (basé sur 12,35 % de l'indice majoré 821).

Le conseil municipal, après vote au scrutin secret 24 voix pour, 9 conseillers abstentions (MM Loiseau, Wauquier, Stopinski, Constantin, MM Rabany, Anjubault, Mmes Marcie, Louppe et Saunier),

APPROUVE le tableau ci-après qui précise les indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers municipaux délégués :

Maire : 12,35 %

1^{er} adjoint : 65,00 %

2^{ème} au 9^{ème} adjoint : 24,73 %

Conseiller municipal délégué : 12,35 %

DIT que ces dispositions prennent effet dès la date d'entrée en fonction des élus et qu'elles évolueront selon les augmentations générales de la fonction publique.

DIT que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget communal de l'exercice en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions communales de sécurité

M. Millot rappelle que lors du dernier conseil, il a indiqué que 8 établissements souffraient de retard pour le contrôle réglementaire de sécurité contre l'incendie. La commission communale de sécurité a visité la semaine dernière 2 établissements scolaires, l'école maternelle des Plants de Catelaine et le collège des Amandiers. Vendredi prochain 2 autres établissements seront visités : la salle des fêtes et l'église du Réveil Matin. Le calendrier de visite des autres établissements est programmé pour un retour à la normale fin mai 2008.

Mme Saunier demande si cela répond aux visites de contrôle obligatoires et quel est le délai entre deux visites.

M. Millot indique que suivant la catégorie de l'établissement les visites ont lieu tous les 2, 3 ou 5 ans. Pour la plupart des établissements à Carrières-sur-Seine ont une périodicité de 3 ans.

Gestion de la crèche les Diablotins

M. le Maire indique que le dossier de la gestion de la crèche de 45 berceaux les Diablotins doit repasser devant le conseil municipal et donne lecture du texte suivant : "A la suite d'une consultation lancée en 2007, la commune a confié la gestion de la crèche Les Diablotins à la société People And Baby, son offre étant techniquement la meilleure, et financièrement la moins élevée. Le marché correspondant a été conclu, à partir du 1er janvier 2008, pour une période de trois ans éventuellement reconductible durant une seconde période équivalente.

D'un point de vue financier, la négociation a porté sur la recherche d'un coût résiduel minimal pris en charge par la commune, déduction faite des subventions du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et des participations familiales. Le marché a été conclu en fonction de ce seul coût résiduel.

Pour attribuer le marché, il était exigé de la part des candidats un compte prévisionnel d'exploitation permettant d'expliquer leur proposition financière. Les documents élaborés par les candidats présentaient tous :

- une décomposition précise du montant des charges d'exploitation projetées pendant la période contractuelle,
- une décomposition précise du montant prévisionnel des quatre types de recettes calculé sur la même période.

Le marché prévoit que le titulaire doit :

- percevoir les participations des familles et les reverser à la commune, dans le cadre d'une régie de recettes,
- instruire les demandes de subventions auprès de la CAF et du Conseil Général et les percevoir pour son propre compte,
- percevoir de la commune une rémunération par jour et par berceau.

Le problème posé par le calcul du marché

Lors de l'établissement du marché, une confusion a été faite entre ce coût résiduel à la charge de la commune (21,25€ par jour et par berceau) et la rémunération de l'entreprise pour la gestion d'une place qui doit comprendre également la participation des familles (21,25€ + 16,32€ = 37,57€).

Il en résulte que le montant du marché tel qu'il a été calculé s'élève à 745 875€ pour trois ans alors qu'il aurait dû s'élever à 1 318 707€. Dans le même temps, la ville perçoit les participations familiales sans en reverser l'équivalent à People And Baby, ce qui déséquilibre financièrement le marché.

Or, la comptabilité publique interdit strictement qu'une entreprise perçoive directement de l'argent public sans la création d'une régie de recettes placée sous la responsabilité de l'agent comptable : déroger à cette règle revient à se rendre coupable d'un délit, « la comptabilité de fait ».

Les risques sur l'avenir du service

Si la participation des familles n'est pas reversée au prestataire sous forme d'augmentation du prix de la prestation, la gestion de la crèche est impossible.

Dans cette hypothèse, le chiffre d'affaires du titulaire constituerait une aberration puisqu'il ne permettrait même pas de payer les salaires des agents recrutés.

Il est prévisible que dans les conditions actuelles, l'entreprise ne pourra pas assurer longtemps les prestations qui lui ont été confiées.

La solution envisagée par la commune

La solution envisagée par les services communaux consistait à conclure avec le titulaire un avenant permettant de rétablir l'équilibre financier du marché.

Selon l'article 20 du code des marchés publics, un avenant ne peut bouleverser l'économie d'un marché ni en changer l'objet. Autrement dit, il convient de poser la question suivante : si les modifications proposées avaient été connues au moment de la consultation, les offres faites par les candidats et la décision de la commission d'appel d'offres auraient-elles été différentes ?

Pour le service achats marchés publics, la réponse apparaissait négative pour quatre raisons :

- il est très probable que la confusion aurait été commise quel que soit le choix du titulaire ;
- la rectification de l'erreur n'introduisait aucune modification du classement des offres ;
- le périmètre des prestations restait strictement identique ;
- les appréciations techniques portées sur les offres restaient inchangées.

Mais la conclusion d'un avenant devait engendrer une augmentation du marché particulièrement conséquente représentant un pourcentage de 76,8 %.

Devant l'importance de ce chiffre, les services communaux ont pris conseil auprès de l'Agent Comptable du Trésor et du Centre Interdépartemental de Gestion ; il a été convenu de soumettre le problème au service du contrôle de légalité exercé par l'Etat avant de présenter le projet d'avenant au conseil municipal. En effet, il apparaissait très probable que cet avenant soit déféré d'une manière automatique devant le tribunal administratif si l'on ne prenait pas la peine d'expliquer la complexité du problème et la gravité des conséquences éventuelles.

La position de l'Etat

La direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'économie et des finances (MINEFI) est un organe essentiel puisqu'elle participe à l'élaboration des droits internes et communautaires de la commande publique et assure un rôle de conseil et d'assistance juridique auprès de l'Administration Française. Elle dispose d'une cellule d'informations juridiques aux acheteurs publics (CIJAP) basée à Lyon, et qui est censée répondre aux questions posées par les collectivités territoriales.

La réponse au problème posé, élaborée par la DAJ, et non la CIJAP, s'est révélée sans aucune ambiguïté : l'erreur matérielle commise ne peut en aucun cas faire l'objet d'un avenant et il convient de :

- conclure avec le titulaire un protocole transactionnel visant à résilier le marché et à prévenir tout contentieux,
- relancer une consultation.

L'avis de la DAJ ne peut pas être contesté. Il est donc nécessaire d'établir un protocole transactionnel et de lancer une nouvelle consultation des entreprises visant à désigner un nouveau titulaire.

Ce protocole suppose les étapes suivantes :

- négociation avec le titulaire portant principalement sur le règlement du différend, sur la détermination des concessions réciproques de chacune des parties et sur les conditions de résiliation du marché ;
- présentation du document au conseil municipal pour autoriser le Maire à le signer."

Notre objectif est de signer un protocole transactionnel avec People and Baby et faire en sorte que la résiliation du marché coïncide avec le début de l'attribution du nouveau marché afin qu'il n'y ait pas de rupture de service pour les Carrillons. Nous avons intérêt à signer un protocole qui rétablira l'entreprise, dans ses droits économiques et lui payer ce qui nous avons signé comme marché. En résumé, nous allons rétablir la situation, signer ce protocole d'accord et réaliser un appel d'offres le plus rapidement possible.

M. Rabany rappelle qu'ils avaient voté contre cette précipitation de privatisation de la gestion de la crèche. Il constate que la situation n'est pas très satisfaisante. Il comprend que le souci est d'éviter une rupture de service. Nous voyons que la précipitation et l'urgence dans laquelle cette affaire a été menée en 2007 abouti à un résultat catastrophique.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de résultat catastrophique. Nous sommes face à une erreur de rédaction de contrat dont les responsabilités pourraient être cherchées. L'objectif n'est pas d'accabler une personne, mais d'assurer la continuité du service d'une manière indolore pour les finances de la commune. Des erreurs peuvent se produire dans des marchés qui sont assez compliqués à rédiger. Dans la mesure où l'on traite avec des entreprises qui sont de bonne foi et qui ont tout intérêt à faire en sorte qu'un protocole intelligent soit signé.

Il souhaitait faire une information sur ce dossier qui est à régler.

10 rue des Fermettes

Mme Marcie rappelle rapidement le dossier du 10 rue des Fermettes, il s'agit d'une SARL commerciale qui s'appelle la Pierre de Zeaglo. La gérante sous-louait, sans autorisation, à 50, voire 80 familles des logements tout à fait inacceptables. La Préfecture est intervenue et a demandé à la gérante de reloger ces familles pour le 10 février, faute de quoi le Préfet et la mairie s'engageaient à tout faire pour reloger ces familles. Une association est venue la voir pour lui dire qu'il y avait 3 ou 4 familles qui n'étaient pas relogées. Elle souhaite savoir où en est le dossier.

M. le Maire indique que c'est un dossier dont ils se sont saisis dès leur arrivée. Il y a beaucoup plus que 3 ou 4 familles à reloger. Cet ancien local commercial est totalement impropre au logement. L'effectif global n'a pas changé avec près de 80 personnes à reloger et non 4 ou 5 familles. Nous avons indiqué au Sous-préfet la gravité de la situation, l'extrême urgence, en termes de sécurité, et le caractère hautement dangereux dans lequel se trouvent ces personnes logées dans un local commercial avec 3 murs pleins et un seul mur permettant l'évacuation. La capacité de relogement dans la commune évoquée hier au CCAS est nulle. Nos pouvoirs sont quasiment inexistantes en matière de relogement de ces familles. Nous avons saisi le Sous-préfet pour qu'il prenne les mesures les plus efficaces et fasse en sorte que cette situation cesse.

Il a reçu ce matin le propriétaire des locaux qui se défait sur la sous-locatrice. Il lui a fait part du danger encouru par les personnes logées dans ce local. En cas de problème, sa responsabilité sera engagée. Compte tenu de la proximité de son domicile avec le lieu, il ne pouvait ignorer que son local s'était transformé en habitat pour y loger irrégulièrement des familles. La pression a été mise sur ses épaules pour qu'il utilise tous les moyens qui sont les siens pour participer lui aussi au processus de relogement. Il lui a été rappelé que sa responsabilité pénale était engagée en cas de problème.

Mme Marcie indique que lorsqu'elle a voulu rencontrer les locataires, elle est tombée sur le propriétaire et la gérante particulièrement agressive. Au premier étage, une femme âgée faisait cuire le riz sur un réchaud dans le couloir, pratique fort dangereuse. Par ailleurs quel est l'avenir des enfants qui sont aujourd'hui scolarisés à Carrières ?

M. le Maire indique que les capacités de relogement à Carrières-sur-Seine sont inexistantes. Le véritable levier politique et surtout administratif se trouve au niveau de la Sous-préfecture ou éventuellement de la Préfecture. Nous sommes totalement démunis face à une telle situation qui est le résultat de négligence que l'on a laissé perdurer pendant trop longtemps.

Mme Saunier s'interroge sur les moyens de la préfecture ou de la sous-préfecture pour loger ces habitants. Puisque Carrières n'a pas les moyens d'héberger ces familles. Elles vont être relogées dans d'autres communes, peut-être loin de leur travail si elles en ont un. Quelles sont les possibilités du préfet ou sous-préfet ?

M. le Maire indique que les moyens sont assez limités et le préfet est resté très évasif sur un calendrier potentiel. Sa proposition visait plus à nous impliquer dans la gestion et pérenniser cette situation par la prise en charge par la commune de travaux mineurs, plutôt que de proposer une sortie rapide. Aujourd'hui, il y a urgence, pas celle de savoir si les gens vont être loin de leur travail, mais de savoir s'il ne va pas y avoir 5, 10 ou 15 morts s'il y a un incendie. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Si dans ces locaux, il devait y avoir un incendie, compte tenu de la topographie, on comptera inévitablement des morts. L'objectif depuis notre arrivée a été d'alerter immédiatement les services préfectoraux de la manière dont nous allons traiter ce dossier, c'est-à-dire évacuer les locaux de toute urgence. Faire en sorte que personne ne puisse plus s'y loger. Plus le temps passe, plus les risques sont importants.

M. Loiseau indique que le maire est dans la pleine continuité des actions qui avaient été menées et initiées par la municipalité précédente.

M. le Maire ne souhaite pas rentrer dans la polémique de la gestion de l'équipe précédente. Il est notoire que ce squat est installé depuis bien longtemps et qu'on a laissé la situation s'enliser depuis plusieurs années malgré les plaintes des riverains. Aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité d'absorber 70 à 80 personnes. Les services préfectoraux nous promettent des relogements hypothétiques sur plusieurs années, mais ont eux-mêmes très peu de logements disponibles. Ceci n'est pas satisfaisant au regard d'une seule contrainte qui est la sécurité des gens qui sont en place.

Mme Saunier demande s'il n'y a pas moyen de se rapprocher des maires de la communauté de communes pour qu'il y ait un relogement provisoire dans les communes environnantes.

M. le Maire indique que la Sous-Préfecture est le niveau supérieur et le levier est plus important que l'échelon intercommunal. C'est au Sous-Préfet d'apprécier s'il faut intervenir au niveau du Préfet.

Lors de la réunion du CCAS d'hier soir, la difficulté d'attribution de logements sociaux a été évoquée. Il y a eu 15 attributions de logements au niveau du contingent ville l'année dernière, et 17 pour Houilles; commune nettement plus importante. C'est dire à quel point il est difficile d'obtenir des logements. Il y a 180 demandes en cours à Carrières qui ne sont pas servies. Ce n'est pas une situation qui est liée à la ville, c'est national, il y a un déficit de logements et de logements sociaux en particulier.

Journée de grève dans l'enseignement

M. Anjubault indique qu'en ce jour de grève dans les écoles, un service d'accueil a été mis en place, avec les animateurs de la ville. Il souhaite savoir combien a coûté l'organisation de ce service. Il indique que samedi matin, il y aura une manifestation des parents d'élèves du collège Lamartine à Houilles. 80 Carrillons fréquentent cet établissement. Cette manifestation est destinée à demander des moyens en heure, le maintien de classes, des professeurs permettant d'assurer un enseignement de qualité. Ils souhaitent que le Maire de Carrières-sur-Seine intervienne auprès du Maire de Houilles, Conseiller Général du canton, pour lui demander de faire tout ce qu'il a en son pouvoir pour assurer l'accueil dans les meilleures conditions des collégiens du collège Lamartine.

Mme Saunier précise que le Maire de Houilles est également vice-président de la commission enseignement au Conseil général.

M. le Maire indique qu'il est très satisfait de l'opération d'accueil dans les écoles qui a permis à beaucoup de parents de pouvoir aller librement travailler, ce qui est essentiel. Quand les enseignants font grève, c'est mieux si cela se fait dans de bonnes conditions et n'obligent pas les parents à poser un jour de RTT ou autres. L'exercice du droit de grève est une chose, le fait que cela ne perturbe pas la vie des autres en est une autre. Si nous arrivons à faire en sorte que les deux puissent coexister c'est bien. Pour revenir au coût, cela a coûté à priori (à vérifier car cela date du jour) 350 €. Nous bénéficierons d'une subvention de 270 € dans le cadre de l'application de cette directive ministérielle. Pour 80 €, nous avons pu permettre à un grand nombre de Carrillons d'aller travailler, alors que les enseignants qui avaient choisi de faire grève n'auraient peut-être pas permis à ceux qui veulent travailler d'exercer librement ce droit. Mme Lucas en charge des affaires scolaires peut vous apporter quelques précisions supplémentaires.

Mme Lucas précise qu'elle est allée à l'ouverture de l'école du Parc qui était la seule école fermée puisque tous les instituteurs étaient en grève. Il y avait un peu moins d'une cinquantaine d'enfants accueillis par les animateurs en nombre suffisant pour assurer cette journée. Sur les autres écoles, il y avait peu d'instituteurs en grève, les enfants étaient répartis dans les autres classes.

M. le Maire indique que c'est une première promesse de son programme électoral qui est mise en œuvre. Il y a des choses qui sont plus faciles à faire que d'autres, l'objectif est d'essayer de les réaliser toutes.

M. Anjubault demande au Maire d'insister auprès de M. Joly et de M. Lequiller qui est vice-président du Conseil général pour veiller à ce que l'accueil des enfants puisse se faire le mieux possible au collège Lamartine.

M. le Maire indique qu'il est en discussion avec M. Joly sur un certain nombre de dossiers, celui-ci en fera partie également, il y a le SIVOM de la piscine qui fait aussi partie de leur préoccupations immédiates et communes.

Le Maire,
Arnaud de Bourrousse

La secrétaire de séance,
Martine Degrott